

DEPARTEMENT  
DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT  
DE SAVERNE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de  
Conseillers élus : 15

Séance du 21 décembre 2010

Sous la Présidence de M. Théo FEUERSTOSS, Maire  
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers  
en fonctions : 15

Présents : M.M. REPERT - BACH - BRUCHER - KARLESKIND - Adjoints  
M.M. NICAISE - NUSS - HERTZOG - CASPAR -  
LORIER - BAUER  
Mme DE LANGENHAGEN

Conseillers  
Présents : 12

Absents Excusés : Mmes BREY - JUNG - M. KNIPPER  
Absents non excusés :

-----

### Objet : UTILISATION DES LOCAUX DU BATIMENT « ARC EN CIEL »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs d'utilisation des locaux du bâtiment « arc en ciel » comme suit :

- 1) Utilisation par les associations du village ou extérieures au village et dont les membres doivent rémunérer un animateur :
  - 50 € par mois pour une utilisation régulière hebdomadaire d'une période de 3 heures
    - Période du matin de 9H à 12 H
    - Période de l'après midi de 14H à 17 H
    - Période du soir de 19H à 22HPour toute association le premier mois d'utilisation sera gratuit.
  - 10 € par demi-journée pour des besoins occasionnels et une durée réduite
    - Matin de 8H à 12H
    - Midi de 14H à 18 H
    - Soir de 19H à 23H
- 2) Utilisation par des Sociétés ou des Entreprises :
  - 25 € par demi-journée pour des besoins occasionnels et une durée réduite
    - Matin de 8H à 12H
    - Midi de 14H à 18 H
    - Soir de 19H à 23H

KESKASTEL le 22 décembre 2010  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Théo. FEUERSTOSS



REÇU LE :

05 JAN. 2011

A LA SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAVERNE